

MÉMOIRE

COMPLEXE DE SOCCER INTÉRIEUR DE MONTRÉAL AU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL SAINT-MICHEL

ACCESSIBILITÉ À UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE



PRÉSENTÉ PAR : ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER CONCORDIA INC. (ARSC)

30 MAI 2012



TABLE DES MATIÈRES

1. ORIGINE ET CONTEXTE DU PROJET	2
Origine du projet	2
Objectifs généraux.....	2
L'offre de service	3
2. LES BESOINS ET PERSPECTIVES	4
Perspective	4
3. LE PARTENAIRE	5
La mission de l'ARSC.....	5
Le protocole d'entente entre l'ARSC et la Ville de Montréal.....	6
La vision.....	6
Les objectifs poursuivis.....	7
CONCLUSION.....	8

1. ORIGINE ET CONTEXTE DU PROJET

ORIGINE DU PROJET

Étant un des premiers témoins de la popularité du soccer, longtemps avant que ce sport connaisse son ascension, l'Association Régionale de Soccer Concordia (ARSC) est reconnue comme le *berceau du soccer québécois*. Ayant, entre autres, pour mission de promouvoir et développer le soccer, l'ARSC est aussi reconnue pour l'organisation de ligues de soccer extérieur et intérieur, où vivent près d'un million de Montréalais. L'ARSC a été à même de constater l'essor formidable de ce sport et la forte demande pour l'utilisation d'infrastructures, tant l'été que l'hiver. Le besoin d'une installation de soccer intérieur est donc au cœur des ambitions de l'ARSC depuis plus de 15 ans.

C'est en périphérie de Montréal que les sites de soccer intérieur se sont développés en grand nombre. Entre 1999 et 2007, 14 centres se sont érigés dans les couronnes nord et sud, alors que, sur l'île de Montréal, seul un centre intérieur a vu le jour, soit le *Soccerplex Catalogna*, situé à Lachine.

Au tournant de l'année 2000, la forte demande pour le soccer durant la période hivernale emmène la Ville de Montréal à recommander la construction d'un centre de soccer intérieur au Complexe environnemental de St-Michel (CESM). L'intention devient une promesse électorale en 2005 et fera l'objet d'études qui allaient conclure de la nécessité de doter Montréal de plusieurs infrastructures de soccer intérieur, avec comme priorité la région Centre-Nord étant donné les besoins importants du secteur. Le projet faisant partie de l'agenda municipal, la Ville a octroyé des fonds à l'ARSC pour la réalisation d'une étude et met ainsi en route le processus conduisant à la construction du complexe en vue d'une ouverture en 2009. De plus, l'ARSC a élaboré, avec la firme de consultants SECOR, un plan d'affaires à titre de promoteur principal de la construction et la gestion du complexe de soccer intérieur.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Ce document vise à présenter le plus objectivement possible la pertinence d'un complexe de soccer intérieur municipal orienté vers l'accessibilité pour la jeunesse montréalaise, facteur important dans la qualité de vie urbaine. Le présent projet s'inscrit dans le concept de partenariat existant depuis 1996 entre la Ville de Montréal et l'Association Régionale de Soccer Concordia. Le tout, dans le respect des objectifs des deux partenaires, soit l'accessibilité aux citoyens. Par conséquent, l'accès au site à un tarif abordable pour les jeunes familles montréalaises a été un critère important dans la définition dudit projet.

Évalué à environ 28 M\$, ce complexe comprendra un terrain intérieur de soccer à 11, ainsi qu'un terrain extérieur à 11, tous deux synthétiques. Les deux terrains sont divisibles en deux ou même quatre mini-terrains, permettant le format de jeux selon l'âge du participant dans le respect des normes de développement de la Fédération de Soccer du Québec (FSQ).

Depuis l'idée initiale de l'ARSC, le projet a connu plusieurs transformations. Il est devenu un magnifique bâtiment architectural respectant son lieu d'accueil qu'est le Complexe Environnemental Saint-Michel (CESM) et où les enfants pourront pratiquer leurs activités physiques dans un environnement sain et sécuritaire. Le complexe, qui sera géré par la municipalité, tel que souhaité par l'ARSC, permettra à cette dernière de se concentrer sur ce qu'elle connaît le mieux, soit gérer les plages horaires et les activités de soccer.

L'OFFRE DE SERVICE

Soccerplex Catalogna (Arrondissement Lachine)

Le tout premier centre de soccer au Québec a été bâti à la fin des années '90. Ce centre est le fruit d'investissements privés et la gestion qui en découle conduit à une programmation à caractère lucratif, faisant peu de place aux besoins des associations régionales qui sont à proximité¹. En effet, situé sur le territoire de l'Association régionale de soccer du Lac St-Louis, la plus importante association de la province avec ses 26 000 membres, ce centre ne répond pas aux besoins de la clientèle jeunesse de l'Association. L'arrivée d'un nouveau complexe de soccer municipal dans l'arrondissement St-Laurent, situé sur ce territoire, permettra de répondre à la clientèle jeunesse.

Dôme de l'Université Concordia (Arrondissement Notre-Dame-de-Grâce/Côte-des-Neiges)

Après trois années d'opérations, cette installation temporaire affiche un taux d'occupation très élevé. À titre de locateur pour une petite portion de ses activités hivernales 2011-2012, l'ARSC a obtenu 165 heures d'utilisation durant les week-ends. Durant les jours de semaine et certains week-ends, ce dôme dessert sa clientèle étudiante qui a priorité. Ce dôme, qui ne comprend aucun vestiaire et quelques toilettes portatives à l'extérieur, peut moins convenir à une clientèle jeunesse.

Dôme du Stade Hébert (Arrondissement St-Léonard)

Ce dôme, propriété de l'arrondissement et légué en cogestion à une entreprise privée, a pour objectif de desservir prioritairement les citoyens de St-Léonard. Étant donné les problèmes d'opérations que le dôme a connus à sa première année, la saison 2011-2012 fut sa première année d'opération complète où elle a accueilli une multitude d'activités locales et régionales, telle l'Association de soccer de St-Léonard, le Club de football de St-Léonard, l'Association Régionale de Soccer Bourassa, l'Université de Montréal et l'Association Ultimate Frisbee de Montréal.

¹ Note : 60 % de la clientèle sont des ligues adultes. Sources : Étude de développement en matière de soccer intérieur sur le territoire de la Ville de Montréal, Ville de Montréal, mars 2007.

Complexe de soccer Marie-Victorin (Arrondissement Montréal-Nord)

En opérations depuis 2010, c'est dès juillet 2011 que le complexe affichait complet pour la saison hivernale 2011-2012. Plusieurs ligues adultes tiennent leurs activités audit centre, tout comme les programmes d'entraînement hivernaux de l'équipe professionnelle l'Impact de Montréal. Le complexe n'a donc pu recevoir nos jeunes participants à nos ligues annuelles hivernales.

Collège St-Jean-Vianney (Arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles)

Inauguré en 2009, ce complexe de qualité, relié au collège mais légué en cogestion à une entreprise privée, est victime de son emplacement géographique situé à l'extrémité est de l'île de Montréal et, par conséquent, peu de gens sont enclins à utiliser cette installation. Plusieurs clubs préfèrent louer des plages horaires à Laval. Malgré cela, pour la saison 2011-2012, l'ARSC a réservé près de 90 heures cet hiver afin de conserver sa clientèle.

2. LES BESOINS ET PERSPECTIVES

BESOINS

Cinq installations de soccer intérieur ont donc vu le jour sur le territoire montréalais au cours des 15 dernières années, soit trois structures permanentes et deux structures temporaires appelées *dôme*. Contrairement à la structure permanente, le *dôme* est une paroi souple qui couvre la totalité d'un terrain synthétique extérieur et qui est littéralement gonflée et maintenue de la sorte par un jet d'air continu de l'extérieur vers l'intérieur de ladite paroi. Avec une autre structure permanente bientôt en construction dans l'arrondissement St-Laurent, est-il toujours pertinent de construire un centre de soccer intérieur au centre-nord de Montréal ? La réponse est oui.

L'ARSC, qui regroupe 13 000 membres, a démontré aux autorités de la Ville de Montréal qu'à elle seule, c'est près de 80% des plages horaires qui seront nécessaires pour combler ses besoins et ceux de ses 13 clubs en termes d'entraînements, de compétitions, de formations et d'activités de soccer de tous genres à la population montréalaise en général. Notons que le programme de sport-études de l'ARSC pourra enfin bénéficier d'installations répondant aux besoins de la préexcellence. L'ensemble de ces besoins, principalement répartis sur huit mois, sept jours/semaine, ne peuvent être comblés par aucune installation actuelle.

Les locations actuelles dans des centres de soccer intérieur situés sur le territoire montréalais par des membres de l'ARSC représentent moins de 500 heures. Durant la saison hivernale 2011-2012, les clubs montréalais ont dépensé, dans des installations à l'extérieur de l'île de Montréal, plus de 70 000\$ en frais de location de terrains synthétiques.

PERSPECTIVE

Considérant la population de près de un million d'habitants qui composent les neuf arrondissements situés dans la région administrative de l'ARS Concordia, aucun ne doute que

l'offre de service en matière de centres intérieurs ne soit pas comblée à Montréal. À titre d'exemple, l'étude indépendante de DBSF pour le compte de la Ville de Montréal confirme ledit besoin. Des 10 000 jeunes membres de l'ARSC, seuls ceux du secteur compétitif (4 000) ont été considérés par l'étude. Pourtant, la clientèle jeunesse dite « récréative », qui compte pour la majorité (6 000) des membres de l'ARSC, ne bénéficie d'aucune activité structurée ou fédérée durant l'hiver. Nous parlons ici de jeunes dont la majorité est âgée entre 8 et 12 ans.

La clientèle adulte non fédérée (seulement 1 700 adultes sont fédérés), estimée à près de 10 000 joueurs(euses) est non négligeable et représente un potentiel déjà exploité par la plupart des centres intérieurs de Montréal et du grand métropolitain. Même si la vocation première du Centre de Soccer Intérieur de Montréal (CSIM) est l'accessibilité aux jeunes, l'adulte y aura accès, principalement en fin de soirée. À notre avis et basé sur la multitude de ligues adultes « communautaires » connues à Montréal, l'ensemble des centres de soccer intérieur en opération d'ici 2014 ne pourraient combler la totalité de la demande, tant senior que jeunesse.

Tout comme le profil socio-économique d'une grande proportion des Montréalais du centre de l'île, les adeptes du ballon rond sont souvent issus d'un milieu multiculturel, souvent à faible revenu et peu mobile. Ce nouveau centre municipal remplira donc son mandat d'accessibilité et améliorera la qualité des citoyens et citoyennes.

3. LE PARTENAIRE

LA MISSION DE L'ARSC

L'ARSC poursuit une mission qui inclut deux composantes fondamentales, l'une liée à son rôle de composante du sport amateur au sein de la Fédération de Soccer du Québec et l'autre liée à son rôle d'organisme responsable de l'organisation des loisirs municipaux conférée par la Ville de Montréal. C'est ainsi qu'il est prioritaire pour l'ARSC de rendre ses activités accessibles pour les jeunes de moins de 18 ans, à des prix qui demeurent acceptables dans le contexte du soccer amateur. L'objectif de démocratiser le soccer et non d'en faire un sport coûteux est donc au cœur de la mission sociale de l'ARSC.

L'expérience de l'ARSC

Depuis plus de 30 ans, l'organisation jouit d'une réputation de développeur et d'organisateur de premier rang. L'ARSC compte 13 000 membres et gère également les ligues de soccer dont la majorité des 3 000 membres de l'Association Régionale de Soccer Bourassa (ARSB) participent aux activités estivales. L'ARSC gère un budget d'un million de dollars et organise plus de 5 000 matchs de soccer chaque année. Au cours des dix dernières années, le budget d'opération a toujours donné lieu à des surplus qui furent réinvestis dans le développement de la discipline.

Depuis 1997, l'ARSC a été récipiendaire à huit reprises du titre d'*Association régionale par excellence* à la *Soirée des Lauréats montréalais*, lieu de rencontre annuelle de toutes les disciplines sportives montréalaises, tant de la scène locale qu'internationale.

LE PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE L'ARSC ET LA VILLE DE MONTRÉAL

Les deux entités poursuivent des missions différentes et ont intérêt en ce sens à demeurer indépendantes et objectives les unes des autres, en définissant les attentes, les rôles et les responsabilités à court, moyen et long termes, dans le cadre d'un protocole d'entente. Ce protocole devra notamment comprendre les points suivants :

- ✓ L'occupation à long terme des plages horaires définies par l'ARSC;
- ✓ Les tarifs de location, ainsi que les modalités d'application convenues avec la Ville de Montréal.
- ✓ L'ARSC : gestionnaire d'activités de soccer amateur. Près de 80 % des activités et des plages d'occupation seront réservées pour le soccer par l'ARSC, au nom de ses membres, de ceux de Bourassa et du Lac St-Louis ou d'entités périphériques, tous citoyens de la ville de Montréal;
- ✓ L'ARSC devra garantir, via le protocole, l'accès des non-membres et citoyens à des plages horaires pour la pratique du soccer.

LA VISION

La vision qui anime le principal partenaire, qui a fait la promotion de ce projet, est de fournir aux montréalais des installations de soccer de qualité et d'opérer ce centre dans un contexte financier de rentabilité tant financière que sociale.

Le leadership de l'ARSC dans l'organisation du soccer fait en sorte que l'occupation de ces équipements sera maximisée et que les principaux bénéficiaires et également contributeurs à la rentabilité du centre seront principalement les clubs régis par les associations régionales de soccer Concordia, Bourassa et du Lac St-Louis, dans lesquels sont inscrits les jeunes enfants des familles montréalaises. Tel que mentionné dans le chapitre précédent, les citoyens non fédérés désirant pratiquer leur sport préféré auront aussi leur place.

UN ÉQUIPEMENT SPORTIF RENTABLE POUR LA JEUNESSE MONTRÉLAISE

L'impact positif d'une infrastructure sportive municipale dans une communauté a été démontré à maintes reprises. Le soccer, dans le même sens que le jogging, est à la portée de tous et contribue grandement à la santé physique des jeunes. Par ailleurs, le soccer est un sport d'équipe qui a le pouvoir de créer des liens entre les jeunes de diverses communautés culturelles et devient ainsi un moteur pour l'intégration des communautés et le développement d'un tissu social de qualité.

Quand on nous rapporte que plus de 80% des jeunes ne font pas ou peu d'activités physiques, les autorités gouvernementales doivent optimiser l'accessibilité. Il s'agit d'un investissement sur notre jeunesse et notre système de santé publique.

Contrairement à une piscine publique ou un aréna, un centre de soccer intérieur, une fois construit, devient un actif peu coûteux à opérer. Les équipements sont durables et demandent peu d'entretien. La gestion des plages horaires par un OBNL sera optimale, avec des coûts d'opération minimaux, sans intermédiaire comme plusieurs installations sportives municipales données en gestion de la programmation à l'entreprise privée.

LES OBJECTIFS POURSUIVIS

OBJECTIFS ÉCONOMIQUES

Le complexe de soccer comporte plusieurs objectifs économiques :

- v Être un élément-clé du patrimoine sportif de la ville de Montréal.
- v Être un des principaux points d'ancrage pour Montréal afin d'accueillir des événements sportifs d'envergure métropolitaine et provinciale. Garder à Montréal des revenus de location de plateaux sportifs actuellement dépensés dans la couronne métropolitaine par les Montréalais.

OBJECTIFS SOCIAUX

Le projet poursuit plusieurs objectifs sociaux dont voici les principaux :

- v **Contre la sédentarité durant l'hiver** par l'organisation de ligues de soccer dans la continuité des activités se déroulant l'été, ainsi que la création d'une multitude d'activités techniques, récréatives et de formations.
- v **Favoriser l'utilisation pour des activités municipales.** En plus des milliers de jeunes inscrits à des sports municipaux gérés par l'ARSC durant l'hiver, plusieurs opportunités seront offertes aux paliers municipaux pour la tenue des diverses activités intérieures dans ce site grandiose durant la saison estivale (ex. : Camps de vacances).
- v **Favoriser l'intégration de jeunes en difficulté.** À même la programmation initiale du Complexe, le projet de « *Soccer à cœur* » occupe une place privilégiée. Ce projet piloté par le SPVM favorise l'intégration des jeunes en difficulté du quartier Saint-Michel après les heures d'école.
- v **Assurer l'accessibilité des jeunes des arrondissements** Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension et Ahuntsic/Cartierville qui regroupent à eux seuls quatre clubs soit plus de 3 000 membres.

- v **Favoriser le développement d'une jeunesse en santé** et contrer l'inactivité et l'obésité chez les jeunes.
- v **Favoriser la rétention de clientèle à Montréal pour les activités hivernales** étant donné l'engagement des enfants dans des ligues évoluant le week-end (aux dépens d'autres activités récréatives hors de Montréal).
- v **Libérer des plateaux sportifs** utilisés actuellement (environ 1 800 heures) durant l'hiver au profit d'autres disciplines actuellement en manque criant d'installations à Montréal.
- v **Favoriser l'implication des parents dans le milieu sportif communautaire** par leur participation à des activités de soccer douze mois par année et ainsi contribuer au développement d'un tissu social plus fort à Montréal grâce aux échanges inter-parent et enfants.
- v **Permettre à Montréal de mieux desservir les jeunes familles en matière de sport et loisir, et ainsi contrer l'exode vers la banlieue.**

CONCLUSION

Sans considérer les quelques équipes pour qui l'ARSC a dû louer des plages horaires à fort prix dans des centres privés, globalement, ce sont 200 équipes de soccer qui sont en attente d'un centre de soccer intérieur municipal depuis plus de 10 ans.

Enfin, la capacité d'accueil actuelle limite la participation de la jeunesse montréalaise à une activité physique durant l'hiver. Ce deuxième centre de soccer intérieur municipal s'ajoutera aux 30 piscines et 40 patinoires intérieures, propriété de la Ville de Montréal au service de l'ensemble de ses citoyens.